



14 Place de la Fontaine 63210 OLBY
Tél. 04.73.87.10.77
Fax 04.73.87.12.79
secretariat@olby.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
2023/80

ARRÊTÉ D'ALIGNEMENT
M. MANUEL AZEVEDO

Le Maire de la commune d'OLBY :

VU la demande présentée en date du lundi 5 juin 2023, par laquelle Monsieur Manuel AZEVEDO sollicite l'alignement de la voie communale passant entre les parcelles cadastrées Section AC n°47 et AC n°48 ;

VU le code la Voirie Routière ;

VU le code général des collectivités locales ;

VU l'état des lieux ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er : ALIGNEMENT

L'alignement fixant la limite du domaine public communal et du domaine privé de la parcelle cadastrée Section AC n°48 est défini à la limite de fait conformément au plan ci-joint annexé au présent arrêté suivant les segments de droite joignant les points « A-B-C-D ».

ARTICLE 2 : RESPONSABILITÉ

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 3 : AUTRES FORMALITÉS

Le présent arrêté ne dispense pas le propriétaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme, notamment dans ses articles L 421-1 et suivants, ou à une demande d'autorisation de voirie nécessaire aux travaux qu'il envisagerait de réaliser sur ou en bordure du domaine public.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

A Olby, le 22 juin 2023

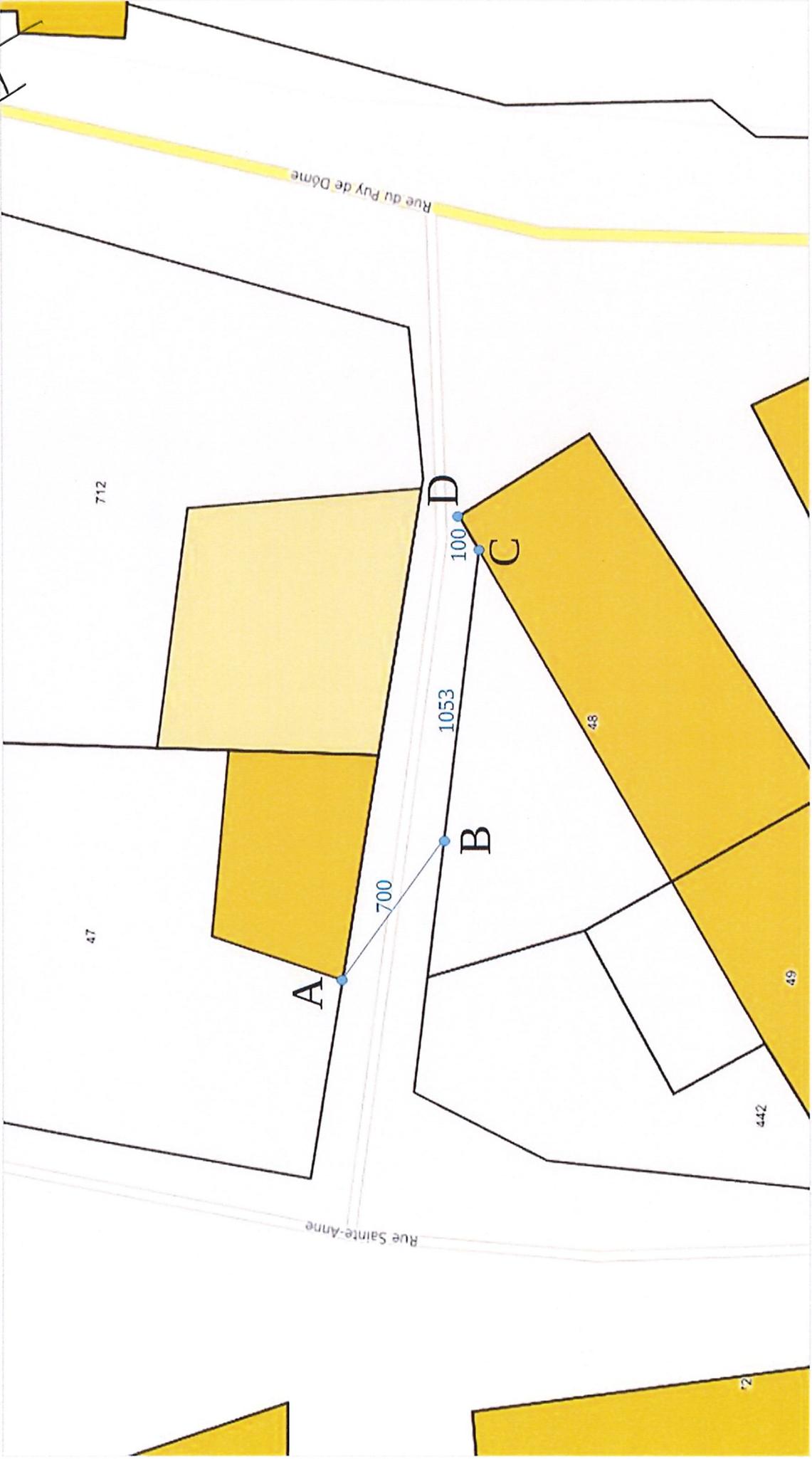
Le Maire
Samuel GAUTHIER



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Notifié le :



Échelle : 1:200



Source :
Projection : Web Spherical Mercator
Date : 21/06/2023